



Envoyé en préfecture le 03/04/2026  
 Reçu en préfecture le 03/04/2026  
 Publié le 31/4/26  
 ID : 031-213104219-20260402-DEL2026\_03\_27-DE

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			<b>SEANCE du 2 avril 2026</b>
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>			
27 mars 2026			
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>			
27 mars 2026			

**Étaient présents : 23**  
 Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

**Procurations : 03**  
 M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU  
 Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE  
 M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents : 01**  
 M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l’unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

**DELIBERATION N° 2026-03-27**

**Muretain Agglo – Révision libre de l’ACI**

Par délibération du Conseil Communautaire du 20 janvier 2026, le Muretain Agglo a approuvé une révision libre des Attributions de Compensation d’Investissement relative à l’exercice de la compétence voirie.

Conformément à la nouvelle méthode de calcul des ACI, cette révision libre comprend :

- Le solde définitif 2025 de l’exercice de la compétence correspondant aux dépenses intervenues entre l’arrêt provisoire des comptes réalisé en octobre 2025 et la fin de l’année comptable ce qui représente pour Pins -Justaret cette année : 106 384 €



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/4/26

Besnier  
Levrault

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026\_03\_27-DE

- Les Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice de la compétence pour 2025 soit - 256 149 € (comprenant notamment la fin du cheminement piétons cycles du Haumont le long de l'avenue de Toulouse)

Le montant total de l'ACI prévisionnelle pour 2026 se monte donc à -149 765.00 €.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision libre et le montant prévisionnel de l'ACI 2026.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

**APPROUVE** la révision libre de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2026 dont le montant s'établit à - 149 765.00 €.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

